

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE ORGANISE EN ECOLES SUPERIEURES DES ARTS
DE PLEIN EXERCICE ET DE TYPE LONG
Conservatoire royal de Liège
Boulevard Piercot 29, 4000 LIEGE
organisé par la Communauté française

Domaine : **MUSIQUE**
Section : **Formation Instrumentale**
Option : **Cordes**
Spécialité : **Violon**

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique ;
Vu le décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants) ;

Nous, Président et Membres du jury de délibération chargé de procéder à l'épreuve finale des études menant au grade académique de Master en musique, à finalité didactique.

Attendu que MOYA PASTOR Maria Luisa , née à VALENCIA (Espagne) le 17 Mars 1985 réunit les conditions légales requises ;

Attendu que l'impétrante a suivi les activités d'enseignement correspondant à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2002 fixant la liste des cours obligatoires et le nombre d'heures de cours ou d'activités d'enseignement dans les Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Communauté française, activités énumérées dans le supplément au présent diplôme et réparties sur deux années d'études ;

Attendu qu'elle a présenté un travail de fin d'études (ou mémoire) intitulé le développement cognitif chez le musicien et la contribution de la pédagogie Rolland chez les violonistes.

Attendu qu'elle a subi l'épreuve avec Satisfaction ;

Lui avons conféré le grade académique de Master en musique, à finalité didactique.

En foi de quoi, nous lui délivrons le présent diplôme, attestant en même temps que les prescriptions légales, décrétales et réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement susdit, à la durée des études et à la publicité des évaluations artistiques et des examens ont été observées.

Fait à Liège, le 12 septembre 2014.

Le Directeur de l'Ecole supérieure des arts,

Le Président du jury,

Le Secrétaire du jury,

La titulaire,

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE:
La Directrice générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique,


Chantal KAUFMANN